



Présentation du métier

Le cadre en responsabilité d'une unité de travail a pour mission principale l'encadrement d'une équipe et des actions directement engagées auprès des usagers. Il pilote l'action dans le cadre du projet de service et dans le respect du projet de l'organisation. Sa position d'interface lui confère une fonction spécifique de communication interne. Intermédiaire entre la direction et les équipes, il joue un rôle-clé pour la mise en œuvre des réponses aux besoins des usagers. Il est, à son niveau, garant du respect de leurs droits et favorise une réflexion éthique au sein de son unité de travail. La réforme du diplôme (*Arrêté du 31 Août 2022 / Décret du 1er Septembre 2022*) traduit l'évolution du métier de cadre intermédiaire vers un positionnement de cadre de direction.

Débouchés et évolutions du métier

Postes de chef de service, chef de projet, cadre de direction, adjoint de direction des champs de l'activité sociale ou médico-sociale de la dépendance (handicap, personnes âgées...), de la lutte contre l'exclusion, de l'insertion, de la petite enfance, de la santé, de l'éducation spécialisée du secteur privé, associatif et public.

Une évolution vers un poste de direction d'établissement est envisageable, après l'obtention du CAFDES (Certificat d'aptitude aux fonctions de directeur d'établissement ou de service d'intervention sociale).

Objectifs de la formation

Domaine de compétences 1 : Piloter l'activité d'une unité d'intervention sociale

- ✓ Mettre en œuvre et évaluer l'activité d'une unité d'intervention sociale ;
- ✓ Gérer le partenariat et le travail en réseau d'une unité d'intervention sociale ;

Domaine de compétences 2 : Manager et gérer les ressources humaines d'une unité d'intervention sociale

- ✓ Encadrer une équipe pluridisciplinaire et pluriprofessionnelle d'une unité d'intervention sociale ;
- ✓ Assurer le suivi de la gestion des ressources humaines d'une unité d'intervention sociale ;

Domaine de compétences 3 : Gérer les volets administratif, logistique et budgétaire d'une unité d'intervention sociale

- ✓ Effectuer le suivi de la gestion administrative et de la gestion logistique d'une unité d'intervention sociale ;
- ✓ Gérer le budget d'une unité d'intervention sociale ;

Domaine de compétences 4 : Contribuer au projet d'établissement ou de service

- ✓ Concourir à l'élaboration et à l'évaluation du projet d'établissement ou de service ;
- ✓ Participer à la mise en œuvre du projet d'établissement ou de service.

Programme

La formation comprend 400 heures d'enseignement théorique et 420 heures de formation pratique (possibilité d'allègement).

La formation théorique comprend quatre domaines de formation (DF) :

DF1 : Piloter l'activité d'une unité d'intervention sociale - 150 heures

- La conduite de l'activité
- La personne et son entourage
- Le partenariat et le travail en réseau

DF2 : Manager et gérer les ressources humaines d'une unité d'intervention sociale - 100 heures

- Le management
- La gestion des ressources humaines

DF3 : Gérer les volets administratif, logistique et budgétaire d'une unité d'intervention sociale - 60 heures

- La gestion administrative et logistique
- La gestion budgétaire

DF4 : Contribuer au projet d'établissement ou de service - 90 heures

- Le projet
- L'action publique et ses transformations
- Usage et utilité de la veille professionnelle

Inscription

• sur le site internet

www.eests.org

• par mail à

formationcontinue@eests.org

Informations complémentaires



Durée

18 mois



Lieu

EESTS Lille Métropole :
22 rue Halévy - 59000 LILLE



Voie d'accès

Formation continue
VAE

Déroulement de la formation

L'organisation de la formation permet l'individualisation des parcours de formation au regard d'allègements possibles.

Les regroupements mensuels sont d'une durée variant de 3 à 5 jours.



Public

Toute personne répondant aux prérequis cités ci-dessous et désireuse d'exercer des fonctions d'encadrement d'équipe dans un service ou un établissement relevant de la protection de l'enfance, de la réinsertion sociale ou du secteur médico-social ou sanitaire.

Public en emploi ou demandeur d'emploi, possédant une expérience professionnelle dans les secteurs précédemment cités.



Prérequis

Les candidats doivent satisfaire aux sélections organisées par l'EESTS et justifier :

1. d'un diplôme délivré par l'Etat visé à l'article L. 451-1 du code de l'action sociale et des familles classé au moins au niveau 5 du cadre national des certifications professionnelles
2. **OU** d'un diplôme, certificat ou titre inscrit au répertoire national des certifications professionnelles classé au moins au niveau 6 du cadre national des certifications professionnelles ;
3. **OU** d'un diplôme délivré par l'Etat ou d'un diplôme national ou d'un diplôme visé par le ministre chargé de l'enseignement supérieur, sanctionnant un niveau de formation correspondant au moins à deux ans d'études supérieures, ou d'un diplôme, certificat ou titre inscrit au répertoire national des certifications professionnelles classé au niveau 5 du cadre national des certifications professionnelles ;
4. **OU** d'un diplôme délivré par l'Etat visé par l'article L. 451-1 du code de l'action sociale et des familles classé au niveau 4 du cadre national des certifications professionnelles.

Les candidats cités aux 3. et 4. doivent respectivement justifier d'une expérience professionnelle de deux ans et de quatre ans réalisée dans tout organisme public ou privé relevant du secteur de l'action sociale, médico-social, éducatif, santé ou de l'économie sociale et solidaire.

Sont admis de droit en formation suite au dépôt de leur dossier de candidature :

1. Les candidats ayant signé un contrat d'apprentissage ;
2. Les candidats ayant préalablement acquis un ou plusieurs domaines de compétences du CAFERUIS en application des articles R. 451-20 à R. 451-28 du code de l'action sociale et des familles dans leur rédaction antérieure au décret no 2022-1208 du 31 août 2022 susvisé ;
3. Les candidats ayant préalablement acquis un ou plusieurs blocs de compétences du CAFERUIS en application des articles D. 451-20 à D. 451-24 du code de l'action sociale et des familles.



Modalités et délais d'accès

La sélection pour l'entrée en formation se fait sur la base d'un dossier de candidature puis d'un entretien. Consulter notre site www.eests.org pour connaître les modalités des dossiers et des entretiens.

Des dispenses et allègements peuvent être accordés en référence aux articles 4 et 7 de l'arrêté du 31 Août 2022 relatif au CAFERUIS.



Méthodes pédagogiques mobilisées

- Exposés oraux, diffusions de vidéos, documents papier, diaporamas, bibliographie ;
- Brainstorming, questionnements oraux, études de situations concrètes, exercices (quizz, résolutions de problème,...), mises en situation ;
- Echanges collectifs (débats, partages d'expérience, analyse de pratique...) ;
- Simulations d'entretiens et de présentations orales.



Contact

formationcontinue@eests.org



Coût

6500 €

Formation éligible au CPF



Intervenants

Les intervenants qui accompagnent et encadrent les étudiants.es/stagiaires sont des professionnels issus du champ de l'éducation spécialisée, de l'action sociale et médicosociale, des travailleurs sociaux en exercice et des cadres pédagogiques de notre centre de formation. Chaque formateur détient des savoir-faire issus de ses expériences de terrain et des compétences qu'il mobilise au service de l'accompagnement des étudiants.es/stagiaires.

Indicateurs de résultats

87.5% en 2022



Modalités d'évaluation

- **Evaluation diagnostique** à l'entrée en formation sur la base d'un questionnaire sur les connaissances en lien avec les quatre domaines de compétences et une lettre de motivation.
- **Evaluations formatives** tout au long du parcours de formation à partir de questionnements à l'oral, de debriefing, de retours sur les corrections d'exercices.
- **Evaluations sommatives** à la fin de la formation à partir du référentiel de certification qui comprend 3 épreuves organisées en cours de formation par l'EESTS (dossier technique, analyse de situation, note d'aide à la décision) et la réalisation d'un mémoire de pratique professionnelle relatif au domaine de compétence « Contribuer au projet d'établissement ou de service » soutenu oralement devant un jury organisé au sein de la DREETS.
- **Sanction** : diplôme CAFERUIS sous condition de réussite aux épreuves de certification, réglementées par la circulaire n° DGAS/4A/2004/412 du 2 septembre 2004 relative aux modalités de la formation préparatoire au CAFERUIS et à l'organisation des épreuves de certification.
- **Evaluation de la formation à l'issue de la formation** (satisfaction des participants) et 6 mois après la fin de la formation (taux d'entrée en formation).

MESURES TRANSITOIRES



- ✓ A titre transitoire et dérogatoire, les candidats engagés, au 1^{er} septembre 2022, dans une formation préparant au CAFERUIS relevant des modalités précédemment applicables pour l'obtention de ce diplôme, y restent soumis jusqu'au 31/12/2024 au plus tard.
- ✓ En cas de validation partielle du CAFERUIS, à la date du 31 décembre 2024, les candidats peuvent obtenir le certificat selon les nouvelles modalités définies par l'arrêté.

Validation par blocs de compétences

La validation par bloc de compétences est possible après étude du dossier du candidat.



Equivalences, passerelles

La formation est sanctionnée par le Certificat d'Aptitude aux Fonctions d'Encadrement et de Responsable d'Unité d'Intervention Sociale agréé par la DREETS Hauts de France ; c'est un diplôme de niveau 6.

L'obtention du CAFERUIS permet d'octroyer des allègements dans la formation préparatoire au CAFDES (Certificat d'aptitude aux fonctions de directeur d'établissement ou de service d'intervention sociale).

L'obtention du CAFERUIS peut permettre de poursuivre un parcours en master 2 dans les champs de la sociologie ou du management par exemple.

CREDITS EUROPEENS

La formation préparant au CAFERUIS valide 60 crédits du système européen d'unités d'enseignement capitalisables et transférables (ECTS).

Un supplément au diplôme est délivré aux titulaires du CAFERUIS.



Accessibilité

Accessibilité des locaux aux personnes en situation de handicap moteur et sensoriel (ascenseur, ergonomie des salles, boucle audio-magnétique pour les sourds et mal entendant, plan de circulation et d'accès en niveau 0, guidage braille et audio guidage, mise aux normes PMR des salles de cours et des toilettes, etc...)

Pour nous faire part d'éventuels besoins spécifiques, merci de nous en informer à l'adresse formationcontinue@eests.org afin que la demande sera transmise au référent handicap.